Informations de base

1995/0104(CNS) CNS - Procédure de consultation Décision	Procédure terminée
Accord européen CE/République tchèque: application des règles de concurrence **Subject** 6.40.02 Relations avec l'Europe centrale et orientale **Zone géographique** Tchéquie	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
RELA Relations économiques extérieures	VALDIVIELSO DE CUÉ Jaime (PPE)	21/06/1995

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
AFET Affaires étrangères sécurité et politique de défense	CALIGARIS Luigi (FE)	21/06/1995
ECON Economique, monétaire et politique industrielle		

Conseil de l'Union européenne

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
18/05/1995	Publication de la proposition législative	COM(1995)0157	Résumé
13/11/1995	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
13/11/1995	Vote en commission		Résumé
13/11/1995	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A4-0282/1995	
15/01/1996	Débat en plénière		Résumé
30/01/1996	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
30/01/1996	Fin de la procédure au Parlement		

09/02/1996	Publication de l'acte final au Journal officiel		
17/12/1998	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques

Référence de la procédure	1995/0104(CNS)
Type de procédure	CNS - Procédure de consultation
Sous-type de procédure	Accord international
Instrument législatif	Décision
Base juridique	Traité CE (avant Amsterdam) E 087 Traité CE (avant Amsterdam) E 228-p2/3 Traité CE (avant Amsterdam) E 235 Traité CECA C 065 Traité CECA C 0
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	RELA/4/07262

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A4-0282/1995 JO C 339 18.12.1995, p. 0003	13/11/1995	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T4-0003/1996 JO C 032 05.02.1996, p. 0015-0023	16/01/1996	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base législatif	COM(1995)0157	18/05/1995	Résumé

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final

Décision 1996/0209
JO L 031 09.02.1996, p. 0021 Résumé

Accord européen CE/République tchèque: application des règles de concurrence

1995/0104(CNS) - 30/01/1996 - Acte final

OBJECTIF : adoption des règlementations nécessaires à la mise en oeuvre des dispositions de l'accord européen entre la CE et la République tchèque, en matière de concurrence. MESURE : Décision 1/96 du Conseil d'association entre les Communautés et leurs Etats membres, d'une part, et la République tchèque d'autre part. CONTENU : aux termes de cette décision, les cas d'accords entre entreprises, de décisions d'associations d'entreprises et des pratiques concertées entre entreprises, qui ont pour objet ou pour effet d'empêcher, de restreindre ou de fausser le jeu de la concurrence ainsi que les cas d'exploitation abusive d'une position dominante sur l'ensemble du territoire de la CE ou de la République tchèque ou dans une partie substantielle de celui-ci, sont réglés conformément aux principes visés à l'art. 64 paragraphes 1 et 2 de l'accord européen. Parallèlement, la décision définit les procédures de coopération entre les autorités des deux parties compétentes en matière de concurrence et confirme que les principes énoncés dans les règles d'exemption par catégorie en vigueur dans la Communauté sont également d'application. Une procédure de consultation au sein du conseil d'association est prévue en cas de désaccord entre ces autorités.

Accord européen CE/République tchèque: application des règles de concurrence

1995/0104(CNS) - 18/05/1995 - Document de base législatif

Cette proposition de décision du Conseil et de la Commission porte sur la position que doit prendre la Communauté au sein du conseil d'association UE/République Tchèque pour l'adoption des règlementations nécessaires à la mise en oeuvre des dispositions de cet accord européen en matière de concurrence (à savoir l'article 64, par. 1 (i) et (ii) et par. 2 de l'accord). Selon cette proposition, la position de la Communauté au conseil d'association est déterminée conformément aux dispositions correspondantes des traités instituant les 3 institutions. Les articles 87, 228 et 235 du TUE et l'article 65 et 66 du traité CECA constituent la base juridique appropriée pour la mise en oeuvre des dispositions relatives à la concurrence dans les entreprises, en raison notamment de l'inclusion, dans le texte des règles d'application, de tous les types de fusion et d'acquisitions, y compris ceux qui ne rentrent pas dans le champ d'application de l'article 86 du Traité. Parallèlement, la décision définit les procédures de coopération entre les autorités des deux parties compétentes en matière de concurrence et confirme que les principes énoncés dans les règles d'exemption par catégorie en vigueur dans la Communauté sont également d'application. Une procédure de consultation au sein du conseil d'association est prévue en cas de désaccord entre ces autorités.

Accord européen CE/République tchèque: application des règles de concurrence

1995/0104(CNS) - 16/01/1996 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant le rapport de M. VALDIVIELSO DE CUE (PPE, E), le Parlement européen approuve la proposition du Conseil et de la Commission.